

LES POINTS DE COLLECTE DU PAYS DE FALAISE*



SEP

Inscription au préalable avant 1^{er} dépôt
Route de Saint-Pierre sur Dives
à Falaise

07 87 27 03 22

DÉPÔT DE TOUS VOS DÉCHETS

Inclus dans la REP = GRATUIT

Non inclus dans la REP = PAYANT

tarifs disponibles auprès de la SEP

Point P

390 rue des Sentes à Falaise

02 31 90 00 98

DÉPÔT UNIQUEMENT

de tous vos déchets inclus dans la REP
= GRATUIT

Falaise Mat

Parc d'activités Martinia

02 31 20 42 34

DÉPÔT UNIQUEMENT

de tous vos déchets inclus dans la REP
= GRATUIT

Carrières de Perrières

4 Le Breuil à Perrières

02 31 40 90 90

DÉPÔT UNIQUEMENT

de tous vos déchets inertes inclus dans la
REP = GRATUIT

QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS ?

Les inertes

Produits majoritairement
constitués de minéraux



CÉRAMIQUE



TUILES



GRAVATS



BÉTON



BRIQUE,
TERRE CUITE...



ENROBÉ



PIERRES OU
PAREMENT

Les non inertes

Produits constitués de plâtre, bois, plastiques,
laines minérales, métaux, menuiserie vitrées...



BOIS DE
CONSTRUCTION



CANALISATIONS
ET GAINES



SOLS
SOUPLES



PLÂTRE



PRODUITS
D'ÉTANCHÉITÉ



MÉTAUX



ISOLANTS
TEXTILES



LAINE DE
VERRE ET
LAINE DE
ROCHE



MENUISERIES
VITRÉES

SERVICE ENVIRONNEMENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE FALAISE

Tel : 02 31 90 42 18



MAI 2025



EN ROUTE
VERS DE
NOUVELLES
AVENTURES !

ICI VOUS TRIEZ COMME UN PRO

REP PMCB

Nouveau mode de collecte pour
les professionnels du bâtiment

PAYS
DE FALAISE
ENVIRONNEMENT

RECYCLAGE



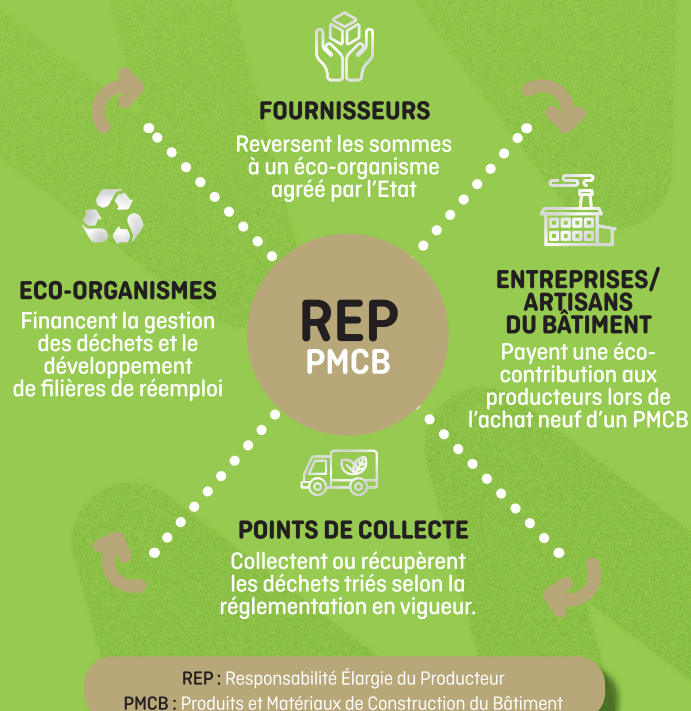
**CHAQUE ANNÉE,
46 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS
SONT PRODUITS PAR LE SECTEUR
DU BÂTIMENT.**

Ces déchets finissent souvent dans les bennes d'encombrants ou de gravats des déchèteries alors qu'ils peuvent être valorisés grâce à de nouvelles filières comme la REP PMCB.

QU'EST CE QUE C'EST LA REP PMCB ?

La Responsabilité Élargie des Producteurs pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment, créée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), impose à toutes les entités responsables de la mise sur le marché français de produits ou matériaux du bâtiment de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits et matériaux en fin de vie.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



LES AVANTAGES DE LA REP

- Propose des points de collecte accessibles partout en France, donc **au plus près de vos chantiers.**
- Développe des filières du réemploi et du recyclage dans le secteur du bâtiment
- Améliore la traçabilité de vos déchets
- Permet la collecte **GRATUITE** de vos déchets pouvant être valorisés.

Les déchets générés par les professionnels (exceptés les cartons et la ferraille) ne devront plus être acheminés dans les déchèteries du Pays de Falaise (Noron-l'Abbaye, Pertheville-Ners, Soulangy, Mesnil-Villement).

OÙ DÉPOSER VOS DÉCHETS ? QUELS SONT LES DÉPÔTS GRATUITS OU PAYANTS ?

1

Les déchets issus des PMCB inclus dans la REP pouvant être triés et valorisés (voir liste des produits concernés au recto) pourront être déposés **GRATUITEMENT** dans des points de collecte agréés.

A noter :

Pour les chantiers générant **plus de 50 m³** de déchets

La mise à disposition de bennes sur le chantier est possible. Prise de rendez-vous avec un opérateur agréé pour convenir d'un enlèvement directement sur chantier.

2

Les déchets hors REP ne pouvant être valorisés **SERONT FACTURÉS** et devront être déposés dans une déchèterie professionnelle :
📍 **SEP Valorisation** (tarifs disponibles auprès de la SEP)